

DEPARTEMENT  
DE LA LOIRE

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT  
DE MONTBRISON

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DECISIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20211223-2021DEC0511-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/01/2022

Le Président de Loire Forez agglomération,

**Objet : attributions de subvention pour la réalisation de travaux de rénovation thermique.**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 qui indique les conditions de délégation de l'organe délibérant au Président de l'EPCI,
- Vu la séance du conseil communautaire en date du 11/07/2020 donnant délégation au Président,
- Vu l'arrêté de délégation de signature n°2020ARR00448 du 20/07/2020, donnant délégation à Monsieur Valery GOUTTEFARDE, 5<sup>ème</sup> conseiller communautaire délégué à la politique locale de l'habitat et aux gens du voyage,
- Vu la délibération n°3 du 20 mars 2018 autorisant la signature de la convention partenariale de mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général (PIG) d'amélioration de l'habitat privé sur Loire Forez agglomération.
- Vu la convention partenariale relative à la mise en œuvre du PIG d'amélioration de l'habitat privé sur Loire Forez agglomération (26/04/2018 – 30/04/2021) signée le 26 avril 2018.
- Vu la délibération n°19 du 19 juin 2018 approuvant le règlement communautaire des aides financières en faveur de l'amélioration du parc privé

Afin de rendre compte des notifications d'attribution au conseil communautaire, il est cité dans la présente les bénéficiaires de la subvention des travaux liés à la perte d'autonomie »

**DECIDE**

**Article 1 :** Il est décidé d'attribuer des subventions pour un montant de 500 € aux bénéficiaires suivants :

- Madame ROCHETTE Odette 6 impasse de St Julien MONTBRISON
- Monsieur ROGER Raymond 31 bd Henri Dunant BOEN SUR LIGNON
- Madame BERTHOLIN Marie Agnès 2 allée des fougères ST PRIEST LA VETRE
- Madame MOREL Bernadette 5 chemin du maréchal ferrand NOIRETABLE
- Monsieur BEAUVOIR Bernard 4 rue de l'anzon NOIRETABLE
- Monsieur MIALON Antoine 114 chemin du bruchet APINAC
- Monsieur MARCOUX Pierre 8 route de crainvilleux L'HOPITAL LE GRAND
- Madame ROLAND Michèle 25 rue des roches SAIL SOUS COUZAN
- Madame MARTORINA Stéphanie 1650 route de chalain MONTVERDUN
- Monsieur VILLE Marius 12 route du riou ARTHUN
- Monsieur OLIVIER Marcel 604 route du pleynef VERRIERES EN FOREZ
- Madame GAURAND Danièle 13 rue des pénitents MONTBRISON

- Madame COURT Denise 3 impasse du 8 mai MONTBRISON
- Monsieur ARCHER Emile 53 rue du crêt pendu ST JUST ST RAMBERT
- Monsieur ETIS Roger 24 rue de roanne BOEN SUR LIGNON
- Monsieur CORAUD Simon 76 rue du Forez MAGNEUX HAUTE RIVE
- Madame POYET Micheline 1 impasse des capucines MONTBRISON
- Monsieur SAMADELLO Henri 8 allée des mésanges ST JUST ST RAMBERT-

La présente décision porte sur la réalisation de l'opération suivante :  
Travaux d'amélioration de logement ancien – travaux liés à la perte d'autonomie.

**Article 2 :** Conformément au règlement communautaire des aides financières en faveur de l'amélioration du parc privé, à compter de la date de décision d'attribution de la subvention par Loire Forez agglomération, le bénéficiaire doit :

- engager son opération (engagement des travaux notamment) dans un délai de 1 an.
- terminer son opération dans un délai de 3 ans

Au-delà de ces délais, les subventions sont réputées perdues pour le bénéficiaire.

**Article 3 :** Les crédits nécessaires ont été engagés sur le budget habitat : opération 7379.

**Article 4 :** La présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

*Le Président,*

*- certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte,*

*- informe que la présente  
décision peut faire l'objet d'un  
recours pour excès de pouvoir  
devant le tribunal  
administratif de Lyon via le  
site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans  
un délai de deux mois à  
compter de la publication.*

Fait à Montbrison, le 10 janvier 2022,

Pour le Président,  
Par délégation,  
Le conseiller délégué à la politique locale  
de l'habitat et aux gens du voyage,

  
Valéry GOUTTEFFARDE